



Accusation de propos diffamatoires

Par **Izziel**, le **02/02/2009** à **16:46**

Bonjour,

Quelle conduite adopter face à une accusation de propos diffamatoires relayée par une lettre d'avocat pour le compte d'une cliente?

La lettre n'est qu'un courrier de menaces (d'un éventuel engagement de procédure) portant des accusations qui ne sont étayées par aucun fait, nom de témoin, date ou circonstance.

La personne victime de ces allégations de propos diffamatoires doit-elle vraiment répondre à cette missive non officielle et sans fondement? Qu'y gagne-t-elle à le faire et à quoi s'expose-t-elle si elle l'ignore, juridiquement parlant?

Accusée donc par lettre d'avocat en dehors de toute procédure légale de propos diffamatoires, la personne visée ne devrait-elle pas à son tour porter plainte ou, au moins, déposer une main courante, contre la femme à l'origine de ce courrier?

J'espère avoir été suffisamment claire pour qu'on puisse me donner des avis et des conseils sur l'attitude à tenir et les décisions à prendre dans cette histoire. Je vous en remercie d'avance.

Izziel